

LA FORGE

CONTRE-EXPERTISE DU RAPPORT ATTALI
ASSEMBLEE NATIONALE – 24 JANVIER 2008



www.la-forge.info



CONTRE-EXPERTISE DU RAPPORT ATTALI

AVANT PROPOS

40 EXPERTS FONT-ILS LE CONSENSUS ?

Il existe aujourd'hui une tendance lourde qui vise à soustraire des sujets toujours plus nombreux à l'examen critique, au crible du débat contradictoire et à conclure à l'archaïsme du clivage gauche/droite.

On finit par se convaincre qu'il existe une réalité objective, décrite par ceux qui savent, les experts. Conséquence de ce « diagnostic unanime », les solutions (les politiques) peuvent différer sur le dosage ou le rythme, pas sur leur nature.

En 250 pages et plus de 300 propositions, le rapport Attali énumère sans hiérarchie véritable, souvent des poncifs, quelquefois de solides préjugés idéologiques, mais parfois aussi des mesures utiles. Ce bloc où selon son architecte principal « tout se tient », décrit-il la seule politique efficace possible ou une option parmi plusieurs ?

Le rapport Attali doit être lu pour ce qu'il est : un rapport politique, un parti pris évident en faveur des recettes libérales classiques. Cela le rend-il moins sérieux ? À l'évidence non. Cela le rend-il moins légitime ? À l'évidence oui.

D'autres experts réunis par la Forge font à partir des mêmes chiffres, des constats différents. Ils en déduiront d'autres politiques. Ils proposeront d'autres stratégies. Le champ économique même mondialisé propose des options radicalement différentes au choix des citoyens. Notre rôle est de rappeler par cette contre-expertise que ce choix existe.

INTRODUCTION

INDIVIDUALISME

Dans son introduction, le rapport Attali explique très nettement : « *Alors que les **protections** d'hier incitaient au statu quo, les **sécurités** de demain doivent aider au mouvement* ». La formule a le mérite de la clarté, et elle irrigue tout le rapport : il s'agit de remplacer la **protection** par la **sécurité**. Ce qui signifie : remplacer les mécanismes collectifs qui permettent à la société française de faire corps par des garanties individuelles liées aux assurances prises par chacun selon ses moyens.

Tout le rapport Attali, s'inscrit pleinement dans cette voie d'une individualisation croissante des rapports sociaux : du salarié à l'employeur, de l'étudiant au professeur, du citoyen à l'Etat.

Au plan macro-économique, cet objectif est clairement assumé à travers la réduction des dépenses publiques érigée en principe indépendamment de ce que financent lesdites dépenses, ou à travers la suppression des départements alors que ceux-ci sont aujourd'hui les premières collectivités présentes en matière sociale (ce sont les départements qui financent les maisons de retraite, la politique du handicap, de l'autonomie, qui gèrent plusieurs des minima sociaux).

Au plan micro-économique, c'est-à-dire dans la vie de chacun, ce primat de l'individualisme est encore plus net à travers la fausse bonne idée de la flex-sécurité : « *la protection de ceux qui risquent* », « *la rupture amiable du contrat de travail* », la formation personnelle des chômeurs au moyen d'un « *contrat d'évolution* » vont clairement dans ce sens.

Un tel individualisme forcé fonctionnerait peut-être sur Utopia, dans une société où toutes les égalités seraient déjà réalisées : égalité dans l'accès aux formations, égalité dans l'accès au droit et à la justice, égalité dans l'accès au crédit pour financer ses projets, égalité dans la maîtrise de la langue pour simplement comprendre son contrat de travail et sa « rupture amiable ».

Mais la France de Nicolas Sarkozy est malheureusement très loin de celle où tout devient possible. Les inégalités qui la minent s'accroissent sans relâche depuis trente ans, et loin d'être un frein au progrès, l'espace public apparaît plutôt comme le dernier rempart, « *ce qui reste à ceux qui n'ont plus rien* » disait Jaurès.

Tel quel, l'individualisme radical du rapport Attali est dangereux. Abandonner les mécanismes collectifs qui constituent les moteurs mêmes des principes d'égalité et de fraternité au profit d'une extension largement fictive de la liberté-sécurité, c'est lâcher la proie pour l'ombre.

ORTHODOXIE

Le rapport vante tous les bénéfices attendus d'un ajustement du modèle économique et social français aux exigences de la mondialisation. Si la France doit arrêter une stratégie dans la mondialisation, celle proposée par Jacques Attali relève de l'orthodoxie du consensus de Washington : modération salariale, politique de concurrence, flexibilité du marché du travail, réduction de la dépense publique.

Sans surprise, le rapport Attali privilégie l'amélioration de la compétitivité de l'économie française par la baisse des prix plutôt que par la hausse de la productivité.

La recherche d'un accroissement de la productivité de l'économie nous renvoie à des recettes aussi connues qu'inappliquées sur la formation des salariés, l'augmentation des investissements en faveur de la recherche

et de l'innovation ou la diffusion des technologies. L'urgence fait pourtant l'unanimité. La France et l'Europe sont en retard vis-à-vis de leurs rivaux commerciaux tant pour la part du PIB qu'elles consacrent à la recherche que pour le nombre de brevets enregistrés chaque année. Et ce retard s'aggrave. Hélas l'incantation commande dans ce domaine, car faute de détailler les financements que requièrent de telles politiques, le rapport ne permet pas de rendre crédible l'effort proposé.

Le rapport Attali verse en conséquence une contribution plus dense à la recherche d'un environnement économique plus concurrentiel, favorable à la baisse des prix. Il rejoint sur ce point l'arbitrage essentiel qui matrice toutes les politiques économiques, fiscales, monétaires et sociales de l'Union Européenne comme de la plupart de ses Etats membres pour ce qui relève de leurs compétences respectives : **le primat du consommateur sur le salarié et le citoyen.**

La doctrine économique européenne, peu contestée en Europe mais critiquée voire moquée notamment aux Etats-Unis parie presque exclusivement sur une amélioration de la compétitivité européenne par la baisse des prix. Conséquence de ce choix, le marché européen combine une pression à la modération salariale, une discipline budgétaire stricte et une concurrence fiscale et sociale qui font de l'Union Européenne la puissance économique la moins déficitaire au monde et celle où jusque récemment l'inflation est la plus faible.

Le consommateur français, comme ses voisins européens, devient dans cet environnement l'artisan de la remise en cause de ses propres droits et de ses propres protections. Encouragé par des revenus qui stagnent à choisir les prix les plus bas, il stimule une concurrence par la baisse des coûts de production.

Hélas, dans un contexte où l'exigence de rentabilité du capital continue de croître, l'essentiel des réductions des coûts de production sont absorbés par la baisse du coût du travail. Ce sont donc les rémunérations des salariés mais aussi les cotisations qui financent les systèmes sociaux qui voient leur part dans la richesse produite diminuer.

Cette stratégie économique conduit les consommateurs à arbitrer contre leurs intérêts de salariés ou de citoyens. Le chantier des réformes structurelles qui désosse méthodiquement les modèles sociaux européens a ainsi trouvé dans les consommateurs des alliés infortunés ignorant le dessein qu'ils servent. Aussi grave, cette même doctrine qui stimule « l'économie du *low cost* » encourage des comportements de consommation qui sont défavorables à la protection de l'environnement (c'est-à-dire des investissements et des coûts de production plus lourds à court terme - mais à court terme seulement).

Drôle de modèle que celui-là, qui tourne le dos à la « *politique de civilisation* » chère à Edgard Morin et Nicolas Sarkozy, qui suggère, elle, des arbitrages radicalement inverses aux lignes directrices du rapport Attali.



PARTIE 1

HYPOTHESES CONTESTABLES, MOYENS INEXISTANTS, UN RAPPORT QUI SE TROMPE D'EPOQUE

En 314 propositions, le rapport Attali décline sous forme de mode d'emploi les grandes « réformes structurelles » recommandées par de nombreux rapports publiés au cours de la période récente, notamment les rapports Virville et Camdessus (2004) ou encore le rapport de suivi du « programme national pour l'emploi » en application de la stratégie de Lisbonne. Au fond, il recycle plus qu'il n'innove.

Le diagnostic qu'il établit est que le déclin dont souffrirait la France est avant tout lié au poids du « modèle hérité de l'après-guerre », celui-ci ayant accouché de « conservatismes » et de « privilèges » ayant accru les inégalités, entretenu des rentes et bridé la croissance. Celle-ci serait en particulier contrainte par un système de formation inadapté, un poids excessif des dépenses publiques, une fiscalité pesant sur le coût du travail et la compétitivité, une mobilité insuffisante sur le marché du travail.

Pour favoriser l'avènement de l'économie de la connaissance, le rapport Attali propose donc de poursuivre la réforme des universités (où la part du financement privé de dix pôles d'excellence pourrait atteindre 80%), de réduire de un point par an la part des dépenses publiques dans le PIB, d'abaisser le coût du travail en fiscalisant le financement de la protection sociale à travers la hausse de la CSG et de la TVA. D'asseoir la « flexisécurité » du marché du travail, d'allonger la durée du travail et d'accroître le taux d'emploi des seniors et enfin, pour augmenter le pouvoir d'achat, de généraliser la concurrence, notamment dans le secteur de la distribution.

Il comporte également des recommandations dont les effets sur la croissance paraissent marginaux ou à l'efficacité peu évidente (suppression de la carte scolaire, déréglementation des professions de notaires, de pharmaciens et de chauffeurs de taxis). Il est d'ailleurs frappant que l'avis des macroéconomistes n'ait pas été convoqué par une commission chargée d'étudier les freins à la croissance (les seuls économistes consultés étaient Christian de Boissieu et Philippe Aghion), comme si, en matière médicale, le diagnostic d'une pathologie était pratiqué par les malades eux-mêmes, accompagnés de leur famille et du curé, sans tenir compte des avis, parfois contradictoires, des spécialistes.



DES HYPOTHESES CONTESTABLES

L'hypothèse de la pertinence des exemples étrangers est contestable

Le modèle finlandais déjà vanté dans le rapport Camdessus est peu comparable au modèle français car celui d'un petit pays capable de mettre au point un modèle de spécialisation de son commerce. En revanche le rapport est dépourvu d'analyse comparative avec deux modèles se rapprochant du nôtre, ceux de l'Allemagne et de la Grande Bretagne, deux pays qui ont été conduits à se doter de spécialisations affirmées.

L'hypothèse que la mondialisation crée de la richesse et diminue la pauvreté est fautive à l'échelle de la France ou de l'Europe

L'analyse est juste à l'échelle de la planète mais la mondialisation produit des inégalités de revenus et de patrimoine dans les pays développés qui sont aujourd'hui un défi en soi. Requérir l'accélération de la mobilité du travail dans ce contexte ne peut donc conduire de manière certaine à l'amélioration des revenus (les emplois industriels perdus sont pour le moment en grande partie remplacés par des emplois moins qualifiés et moins rémunérés). «*L'indispensable mobilité*» des individus ne peut être un substitut à l'amélioration des revenus des salariés qui demeure le principal objectif d'une politique de croissance.

Accepter l'environnement international ne signifie pas renoncer à le réguler

Les formes de la concurrence internationale exacerbée peuvent être contestées. Le rapport Camdessus osait réclamer la modification des règles (environnementales et sociales) des pays émergents comme la Chine. Des instances internationales comme l'OIT et même le FMI appellent à la mise en place de nouvelles régulations, de nouvelles normes.

Non les politiques macro-économiques ne sont pas neutres

Il faut rappeler qu'une croissance non pérenne fragilise ce qu'il reste de politique industrielle. Par exemple, la question de la mobilisation contre les conséquences de la diffusion de la crise américaine des *subprimes* n'est pas une question accessoire. Cette mobilisation doit pouvoir se combiner avec la programmation des dépenses d'investissement nécessaires au maintien de la compétitivité d'un pays dont la population continue de croître à un rythme élevé.

Que la mondialisation s'accompagne d'une progression de l'emploi qualifié est contestable

Les expériences réussies d'insertion dans la mondialisation révèlent un accroissement de l'emploi peu qualifié, essentiellement dans le secteur des services et transports.

DES MOYENS INEXISTANTS

Le recours aux investissements public est peu utilisé

Les goulets d'étranglement de la croissance proviennent d'une insuffisance d'investissements publics dans les infrastructures notamment de transport collectifs. Qu'elles touchent à la formation des salariés ou à la diffusion des technologies dans les entreprises de services, les solutions ici proposées en vue d'accroître la productivité de l'économie française ont en commun de requérir des investissements publics, notamment dans les réseaux et dans la formation initiale et continue qui n'ont jamais été mobilisés à ce jour. Or faute de détailler les sources de financement de ces propositions, le rapport ne permet pas de rendre crédible l'effort proposé.

L'évaluation des politiques publiques est un enjeu démocratique

A la différence de toutes les expériences modernes de réforme, la manière dont est traitée cette question s'inscrit une nouvelle fois dans la logique d'une recherche d'économies et de rationalisation des dépenses alors que l'évaluation des politiques publiques devrait être guidée par le souci d'un meilleur service. On privilégie les stratégies de « *cost killer* » à l'amélioration du service rendu.

La référence à une réforme de la gouvernance du secteur dit para public paraît particulièrement peu convaincante.

La question de la réforme des institutions des grandes agglomérations est peu approfondie. Ce sont pourtant elles qui constituent les moteurs possibles de la réussite d'une insertion équilibrée dans la mondialisation, et qui réclament la mise au point de modèles spécifiques de gouvernance collective.

LE RAPPORT SE TROMPE D'EPOQUE

La situation de la France n'est plus celle des années 80

L'heure serait ainsi à la flexibilité et à l'ajustement d'après les théoriciens britanniques de la mondialisation. Pourtant la situation française n'est plus celle d'un pays où les industries sont à restructurer de fond en comble sur le modèle des années 80. Plus aucune subvention ne maintient de secteur industriel en activité en dépit de ses handicaps vis-à-vis de la concurrence. Au contraire, les fleurons français de l'industrie métallurgique ou chimique font l'objet d'OPA qui ne rencontrent aucune résistance (contrairement à l'expérience allemande qui ne connaît aucune OPA).

La France n'est pas la Grande Bretagne de Thatcher

La France est avec l'Allemagne, le pays d'Europe recensant la proportion la plus élevée d'emplois précaires. La perspective d'emplois stables pour les jeunes devient théorique. Dans ce contexte les objectifs exacts des préconisations du rapport en vue d'un accroissement de la flexibilité sur le marché du travail, notamment la rupture amiable, qui se présente sous le jour d'une procédure de pre-licenciement améliorée, ne sont pas pertinents.

En fait d'anticipation pour éviter les licenciements économiques, le rapport suggère de généraliser le licenciement économique, sans aucun garde-fous. En effet, actuellement, selon la loi et une jurisprudence constante depuis 1995, le licenciement économique peut être décidé en cas de mutation technologique, de difficultés économiques ou de réorganisation nécessaire à la sauvegarde de la compétitivité de l'entreprise.

Le rapport Attali propose d'étendre cette définition aux licenciements décidés pour "améliorer la compétitivité de l'entreprise". C'est la reprise d'une vieille et constante revendication du MEDEF. Cette proposition revient à permettre aux entreprises de licencier tout simplement pour augmenter leurs profits, autrement dit, elle revient à faire du licenciement économique une décision totalement soumise à la discrétion du chef d'entreprise, et insusceptible de tout contrôle par le juge.

La conséquence d'une telle évolution ne serait à l'évidence pas une anticipation et un évitement du licenciement économique (cf. intitulé de la proposition), mais une généralisation du recours à ce type de licenciement. En effet, il est toujours possible pour une entreprise d'expliquer qu'elle a "amélioré sa compétitivité" en procédant à tel licenciement. Pourquoi prendre dès lors le risque de licencier pour un motif personnel (incompétence), au risque de perdre aux prud'hommes, s'il suffit d'invoquer une amélioration de sa compétitivité ?

Derrière cette proposition, c'est ainsi tout le droit du licenciement et donc du contrat de travail, fondé sur la prééminence du CDI, qui est remis en cause. Si on peut licencier librement pour un motif qui n'est pas contrôlable, pas contestable (tout licenciement améliore par hypothèse la compétitivité), le CDI n'est plus protecteur puisqu'il peut être rompu à tout moment, en réalité sans motif. C'est bien pire encore que le CPE et le CNE réunis, qu'une période d'essai de deux ans généralisée, c'est tout simplement la fin du droit du licenciement et du CDI.

Une stratégie d'ores et déjà engagée en France et en Europe

La France a, au cours du quart de siècle passé, déjà largement « réformé », si ce n'est détricoté, son modèle économique et social dans le sens des préconisations du rapport Attali. Les champions nationaux ont été

destitués, au gré des quatre vagues de privatisations (1986, 1993, 1997, 2002)¹. Sous la surveillance de Mario Monti (membre de la commission Attali), qui fut un commissaire européen farouchement opposé à la recapitalisation d'Alstom, l'ouverture à la concurrence fut assurée. Elle est en passe de s'achever dans la plupart des secteurs stratégiques.

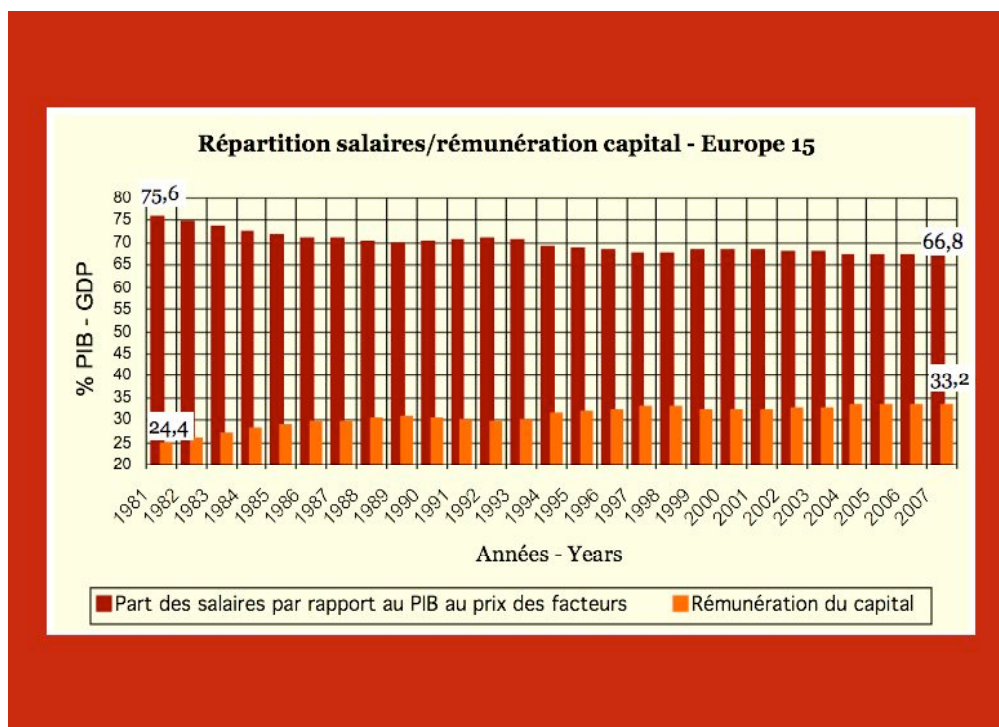
Le marché du travail est devenu extrêmement flexible.

Beaucoup d'idées reçues concernant notre marché du travail se révèlent souvent fausses. Il faut sans cesse rappeler les chiffres.

- Le taux de *turn over* est supérieur à celui qui prévaut au Danemark (40% de taux de rotation de la main d'oeuvre par an en France contre 30% au Danemark²), pays de la « flexisécurité par excellence ».

- La durée et le montant des indemnités chômage ont été corrigés et le suivi des chômeurs s'est durci. Trois millions de chômeurs dans la force de l'âge sont disponibles pour travailler sur un marché du travail aux conditions de plus en plus dégradées sans qu'il ne soit utile de chercher en vain³ à accroître le taux d'emploi des plus âgés. Le chômage a considérablement affaibli le pouvoir de négociation des syndicats.

- Au cours de ces vingt dernières années, la déformation à la baisse de la part des salaires dans la valeur ajoutée⁴ a été plus accentuée que dans les principaux pays industrialisés. Et cette baisse de la part des salaires se retrouve dans l'ensemble des pays européens (cf. graphique ci-dessous concernant l'euro 15 avant l'entrée récente des 10 nouveaux membres).



Source : Commission Européenne - DG ECFIN

¹ Depuis 1993, furent d'abord mis en place les noyaux dur, construits à partir de participations croisées entre acteurs financiers hexagonaux. Ces noyaux durs furent, au cours de la législation suivante, défaits. On procéda dans le même temps à de nouvelles privatisations. Le modèle anglo-saxon de gouvernance d'entreprises, où les fonds de placement détiennent des portefeuilles d'actions diversifiés, s'imposa progressivement. Le poids des fonds de placement anglo-saxons dépasse désormais 50 % de la capitalisation boursière des entreprises du CAC 40. Le poids des noyaux durs d'actionnaires stables est inférieur à 20 %. La durée moyenne de détention d'une action est inférieure à six mois. La norme de rentabilité financière imposée est de 15, voire 20 % dans certains cas sans que l'investissement ne décolle.

² Source Dares septembre 2006

³ Malgré les multiples incitations, les entreprises continuent à faire partir en retraite leurs salariés âgés à 58, 9 ans en moyenne si bien que le taux d'emploi des seniors reste calé à 37,8%. Le dispositif des CDD seniors est un échec total : moins de 20 contrats ont été signés en 2007.

⁴ La part des salaires était de 75% en 1983. Elle est aujourd'hui de 65%.

- Le coût du travail en France se situe dans la moyenne européenne et reste inférieur au coût salarial allemand.

- La durée effective du travail est la même qu'en Allemagne (41 heures hebdomadaires) et les travailleurs français détiennent la médaille de bronze de la productivité horaire. Au point que pour un temps de travail inférieur (41 heures en France contre 43 heures en Grande Bretagne) les salariés français créent plus de richesses que les salariés britanniques grâce à une productivité plus importante (cf. tableau ci-dessous).

Productivité de la main d'œuvre entre 1993 et 2003

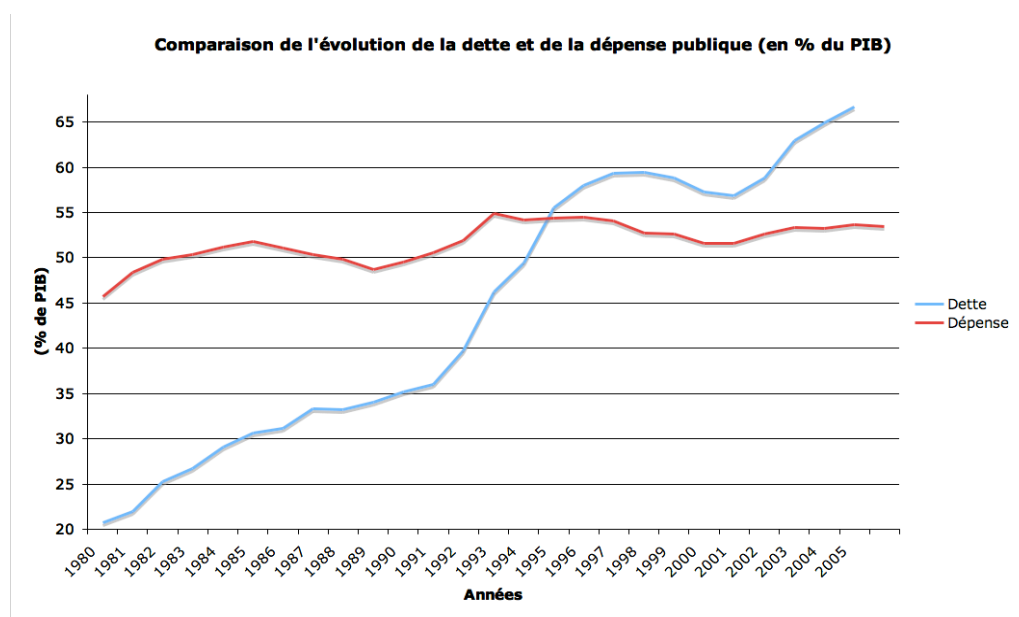
PIB en spa (cad dans une monnaie commune) par heure de travail, par rapport à l'UE 15 (=100)

	1993	2003	Productivité hebdo des travailleurs en 2004
France	115	118	41*118 = 4838
UK	87	95	43*95 = 4085

Source : Rapport Eurostat 2005

- Les « baisses de charge » (généralisées sur les bas salaires depuis la loi quinquennale de 1993) ont considérablement réduit le coût du travail non qualifié. La CSG est progressivement montée en puissance. La réforme des retraites a évité d'augmenter les cotisations sociales, en allongeant les durées de cotisations et réduisant les taux de remplacement. Les rigidités du marché du travail se sont donc largement estompées, sans provoquer d'effets significatifs sur l'emploi⁵.

En matière budgétaire, la progressivité du système d'imposition directe a été considérablement réduite par les mesures prises en 1993, 2005 et 2007. Quant à la dépense publique, sa part dans le PIB est strictement identique à ce qu'elle était il y a vingt ans (53%) et demeure inférieure à la dépense publique des pays nordiques, brandis comme modèles de « flexisécurité » à imiter.



⁵ Les « baisses de charges » n'ont pas suscité plus de 200 000 emplois, soit deux fois moins que les dispositifs de RTT.

Les politiques de rigueur budgétaire ont conduit à une réduction de 5 points la part des dépenses de fonctionnement dans les dépenses de l'Etat. La LOLF permet un suivi extrêmement strict des missions et des moyens attribués à chaque administration. La part des dépenses sociales dans le PIB s'est certes accrue de 2 points. Mais le creusement de la dette publique provient essentiellement de la baisse des recettes, observable depuis que s'est affirmée la stratégie dont la commission Attali préconise l'approfondissement. La dette publique représentait 36% du PIB en 1993, 58,5 % du PIB en 1996 et 64% en 2007. La baisse des recettes est due à la baisse du rendement de l'impôt, consécutive aux réformes fiscales accomplies et à l'incapacité des politiques macroéconomiques conduites à ramener la croissance française à son taux potentiel, supérieur à 3%.

Le rapport Attali aurait pu dresser le bilan d'étape de cette stratégie dans laquelle la France s'est d'ores et déjà engagée depuis quinze ans.

Notons que le mal n'est pas spécifique à la France, certes plus atteinte que ses partenaires au cours de ces quatre dernières années. L'Europe, qui a initié une telle stratégie, est devenue la zone où la croissance est la plus faible du monde.

LES OUTILS ET VECTEURS DE LA STRATEGIE INDUSTRIELLE FONT CRUELLEMENT DEFOUT

Pas de mention des entreprises françaises qui pourraient assurer le rôle de vecteurs de stratégies industrielles dans les secteurs innovants à développer et qui sont cités dans le rapport. Ce silence s'explique partiellement par le point de vue strictement orthodoxe en matière de politique d'aides publiques et de concurrence. Les obstacles mis par les règles européennes et les pratiques de la Commission européenne en ce domaine ne sont pas traités, ce qui confère un caractère théorique à une bonne partie de la démonstration sur le soutien à apporter à ces secteurs. Ce silence demeure néanmoins déconcertant s'agissant des secteurs de l'énergie et des véhicules individuels où le rôle des producteurs et constructeurs aurait du être évoqué.

Pas d'état des lieux des entreprises industrielles françaises et des obstacles qui pourraient se présenter à la poursuite de leur développement.

Pas de commande globale d'objectifs en matière d'infrastructures de transport pour les ports et les agglomérations de taille européenne. L'absence de référence au fret ferroviaire et aux investissements à consentir en ce domaine contraste avec l'approche transversale que le rapport a tenté d'adopter en matière environnementale, limitée il est vrai à une approche réglementaire, fiscale ou déclamatoire. Cette indifférence demeure néanmoins cohérente avec la référence louangeuse contenue dans le rapport aux résultats de l'UE obtenus en matière de déréglementation des transports et qui ont conduit à la saturation le réseau autoroutier européen.

UN RAPPORT POUR LEGITIMER UNE POLITIQUE

La cible désignée par le rapport Attali est bel et bien le « modèle hérité de l'après-guerre », dont les membres entendent rendre irréversible la remise en cause, faisant ainsi écho au vœu formulé par Denis Kessler : « *Le modèle social français est le pur produit du Conseil national de la résistance. Un compromis entre gaullistes et communistes. Il est grand temps de le réformer, et le gouvernement s'y emploie* ». L'autonomie des universités, la réforme de l'Etat, la suppression massive de postes de fonctionnaires, les réformes fiscales en cours ou en projet, l'achèvement de la privatisation de l'énergie, la flexibilisation du marché du travail, la réforme des régimes de protection sociale, le recours à « l'immigration choisie » sont autant de chantiers creusés par Nicolas Sarkozy et que le rapport Attali a pour fonction idéologique de légitimer.

S'il faut indéniablement adapter notre modèle social au nouvel environnement économique, il n'est pas évident que la direction vers laquelle le rapport Attali nous invite à nous enfoncer soit la plus juste socialement, ni la plus efficace économiquement.

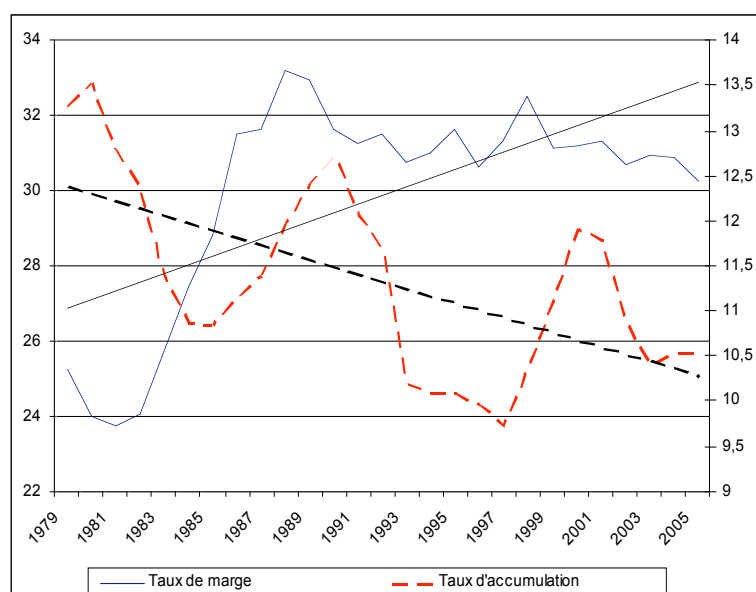
PARTIE 2

PREMIERS ELEMENTS D'UNE CONTRE-EXPERTISE

LES VERITABLES FREINS MACROECONOMIQUES A LA CROISSANCE

D'un point de vue macroéconomique, la faiblesse devenue chronique de la croissance française est avant tout due à la panne d'investissement des grandes entreprises, particulièrement dans le secteur innovant, supposé être le moteur de la nouvelle économie. La part des investissements dans le secteur des NTIC est de 15% de l'investissement total, contre 45% aux Etats-Unis. Les entreprises cotées peuvent pourtant se financer sur les marchés boursiers sur lesquels se porte l'abondante épargne des bénéficiaires des dividendes du capitalisme financier. Elles jouissent de surcroît de taux de marge reconstitués et disposent de capacités d'autofinancement et de fonds propres importants. Malheureusement, les profits sont majoritairement consacrés à la rémunération des dividendes et à la croissance externe, plutôt qu'à l'investissement productif. Le graphique suivant illustre ce divorce entre le taux de marge et le taux d'investissement.

Graphique 1
Taux de marge et taux d'investissement en France



Source : INSEE, comptes nationaux base 2000

La restauration de la part des profits dans la valeur ajoutée a pour contrepartie la faiblesse de la part des salaires et la baisse du pouvoir d'achat des ménages à bas et moyens revenus. La croissance française est exclusivement tirée par la consommation des classes aisées, bénéficiaires de l'accroissement des inégalités. Le bouclier fiscal alimente certes les revenus des classes aisées. Mais cette politique rencontre des limites, dans la mesure où la propension à consommer des ménages à hauts revenus est faible. Une telle politique fiscale risque donc d'entretenir une épargne devenue excédentaire, dans la mesure où les entreprises ne la mobilisent pas pour l'investissement. Il en résulte une situation de croissance molle, accompagnée d'un chômage persistant et de déficits publics chroniques, compte tenu de l'insuffisance de rentrées fiscales.

Dans ces conditions, il n'est pas aberrant, d'un point de vue macroéconomique, que cette épargne oisive soit mobilisée par les pouvoirs publics pour financer des dépenses porteuses de croissance (investissement public, innovation, recherche, santé, éducation). A l'heure de l'impératif de développement durable, que l'on oppose abusivement à la croissance, l'investissement public dans les énergies renouvelables pourrait ainsi être une priorité nationale.

Le problème de la dette doit en tout état de cause être relativisé, dès lors que l'abondante épargne disponible se révèle férue d'obligations du Trésor que l'Etat peut émettre à très bas taux. La dette serait alors soutenable si elle alimentait la croissance. Celle-ci engendrerait les recettes fiscales permettant en fin de course de réduire l'endettement public. Au contraire, l'objectif fixé par le rapport Attali de réduire de 1% la part des dépenses publiques dans le PIB pourrait au final produire l'effet inattendu d'une explosion de l'endettement.

Trop de rigueur tue la rigueur, à l'instar des politiques menées en application du pacte de stabilité et qui s'avèrent incapables, dans la moitié des pays de l'eurogroupe d'en respecter les critères. L'impact sur la croissance d'une politique budgétaire est toutefois suspendu à son contenu. D'importantes marges de manœuvre budgétaires ont malheureusement été gaspillées par les 15 milliards du paquet fiscal, dont l'effet sur l'investissement est quasi-nul et l'impact sur la consommation extrêmement faible.

En simplifiant à l'extrême, la spécificité du mal français peut se résumer à un problème de répartition des revenus.

L'excès d'épargne, consécutif à l'insuffisance d'investissement et à la baisse de la part des salaires dans la valeur ajoutée, est le véritable frein à la croissance. Elle alimente les bulles boursières et immobilières dont l'éclatement est susceptible de provoquer des effets de richesse négatifs.

La répartition des revenus, stabilisée à un niveau élevé en faveur des profits, n'est pas étrangère à ce *paradoxe des coûts et de l'épargne*. Les modèles postkeynésiens de répartition des revenus⁶, peu connus par le grand public, montrent pourquoi ce paradoxe est inhérent aux effets des « politiques de l'offre », prédominantes en Europe au cours de ce quart de siècle. Paradoxe il y a car, bien que la baisse des coûts salariaux et la hausse de la part des profits aient gonflé l'épargne (par le biais des dividendes distribués aux actionnaires dont la propension à consommer est inférieure à 0,4), cette épargne ne trouve pas comme contrepartie le regain d'investissement escompté par le « théorème Schmidt » (« *les profits d'aujourd'hui sont les investissements de demain et les emplois d'après-demain* »).

La perte de compétitivité de nos entreprises, qu'illustre un déficit extérieur devenu chronique, est avant tout liée à ce déficit d'investissement dans le secteur innovant. Elle est aggravée par un taux de change de l'euro auquel nos entreprises exportatrices sont plus sensibles que les entreprises allemandes (une appréciation de 10% de l'euro plombe la croissance de 0,2 à 0,5 % et détériore aussi la situation des PME qui sous-traitent pour les entreprises exportatrices). Le retournement de la consommation amenuise à son tour les débouchés pour l'investissement (souffrant d'un effet décélérateur). Les capacités de productions sont sous-utilisées. Le potentiel de croissance endogène, lié à l'investissement dans « l'économie de la connaissance », n'est absolument pas exploité.

Les carnets de commandes des entreprises sous-traitantes sont donc peu fournis. Celles-ci souffrent certes de l'accès au crédit et des délais de paiements, comme le souligne le rapport Attali. Elles sont de plus mises en concurrence et contraintes de comprimer leurs marges, reportant les risques sur des salariés précarisés. La sous-traitance est parfois délocalisée par leurs donneuses d'ordre dans les pays à bas coût et/ou en zone dollar ; le réseau des PME sous-traitantes se délite dans chaque bassin d'emploi qui se désindustrialise désespérément. Nul doute que la double question de la préférence communautaire en matière industrielle et de la politique de change doive être posée lors de la prochaine présidence française de l'Union Européenne.

⁶ Marc Lavoie, *L'économie postkeynésienne*, La Découverte, 2004.

En attendant, l'accroissement de la flexibilité de l'emploi par la « séparation à l'amiable », recommandée par le rapport Attali, aura peu d'effet sur l'emploi. La flexibilisation du CDI fragilisera plus encore le pouvoir de négociation des salariés à l'heure où le pouvoir d'achat est à la traîne. Pour nécessaire qu'elle soit, la « sécurisation des parcours professionnels » ne fera qu'inverser l'ordre de la file d'attente des chômeurs.

Elle ne doit pas semer l'illusion que la formation⁷ est la solution miracle au chômage, alors que la véritable cause du marasme de l'emploi qualifié tient dans le fait que les entreprises n'ont pas investi dans la nouvelle économie, censée représenter le nouvel Eldorado ! L'INSEE recense tout au plus 400 000 emplois vacants. Ces derniers ne se situent aucunement dans les Nouvelles Technologies de l'information et de la communication, mais dans les secteurs traditionnels du bâtiment et de la restauration, où de nombreuses entreprises font appel à une main d'œuvre en situation irrégulière. Alors que nombre de travailleurs sans papiers occupant des emplois dans ces secteurs en pénurie de main d'œuvre ne sont toujours pas régularisés, le recours à une nouvelle « armée de réserve industrielle », par le biais d'un appel à l'immigration, exercera une nouvelle pression à la baisse sur les salaires.

Au final, le rapport Attali ne perçoit aucunement les conséquences de la stratégie économique dans laquelle la France s'est d'ores et déjà avancée, tant en matière d'abandon de la politique industrielle⁸, où le bilan des privatisations s'avère désastreux, qu'en matière de politiques fiscale et salariale, où la montée des inégalités entretient l'épargne des classes aisées au détriment de la consommation populaire.

A cet égard, si la fiscalisation du financement de dépenses universelles est naturellement souhaitable pour définir l'assiette la plus juste, le scénario proposé par le rapport Attali d'une hausse de la CSG de 0,6% et de la TVA de 1,2% est un scénario limité, aux effets macroéconomiques risqués, dès lors que la consommation est le seul moteur de la croissance et l'investissement relativement insensible aux coûts. La CSG est un impôt proportionnel alors que la TVA est un impôt dégressif.

Leur montée en puissance est donc de nature à entamer encore plus le pouvoir d'achat des ménages à faibles et moyens revenus dont la propension à consommer est égale à l'unité. Elle s'avère contradictoire avec l'objectif de justice fiscale. Une véritable réforme moderne du financement des dépenses sociales universelles consisterait à remplacer l'actuel système par un grand impôt universel sur le revenu et une nouvelle fiscalité des entreprises. A cet effet, le scénario de fusion de la CSG avec l'impôt sur le revenu est ignoré par Attali. Il permettrait pourtant d'élargir l'assiette de l'impôt sur le revenu tout en rendant progressif le financement de la protection sociale. De même, le remplacement des cotisations patronales par une contribution fiscale sur la valeur ajoutée, plus favorable aux PME, n'est pas évoqué.

COMMENT RELANCER LE POUVOIR D'ACHAT ?

Pour améliorer le pouvoir d'achat, le rapport Attali s'en tient à prêcher la concurrence dans la grande distribution. Les chiffres publiés en décembre 2007 par une enquête du *Nouvel Observateur* sont à cet égard accablants. Les prix dans la grande distribution ont augmenté en moyenne de 29% depuis le passage à l'euro et ses marges se sont accrues de 3% entre 1996 et 2004. Pour autant qu'elle soit souhaitable,

⁷ Le rapport Attali évoque le taux de chômage des jeunes (21,5%) pour justifier une nouvelle réforme du système éducatif. C'est en fait le taux de chômage des jeunes actifs (sans formation) qui est élevé. Rapporté à l'ensemble d'une classe d'âge, incluant tous ceux qui sont scolarisés, le taux de chômage des jeunes n'est pas plus élevé que celui de la moyenne européenne (8,5% contre 7%). Trois ans après leur sortie du système éducatif, 70% des jeunes en moyenne, et respectivement 76 et 85% des diplômés des deuxième et troisième cycles universitaires, occupent un CDI. Le système de formation n'est donc pas si inadapté qu'il n'y paraît.

⁸ En matière de stratégie industrielle, la France est véritablement à la croisée des chemins, sans qu'un choix cohérent n'ait été franchement retenu. Les champions nationaux ont été démantibulés et l'agence pour l'innovation industrielle, érigée au nom du patriotisme économique, n'est dotée que... d'un million d'euros ! Les champions européens souffrent de nombreuses contradictions, à l'image d'EADS. Les défauts de coordination s'ajoutent au désengagement des investisseurs privés à qui il est fait appel, en l'absence de pôle public européen conséquent. Les pôles de compétitivité et les zones franches sont des expériences de faible portée (le volume des fonds destinés aux pôles de compétitivité n'excède pas un milliard d'euros), qui ne permettent que des « saupoudrages », insuffisants pour que certaines PME puissent atteindre la taille critique nécessaire pour affronter la concurrence. Le paquet fut en revanche mis sur les « baisses de charges » sur les bas salaires, dont le montant s'élève à 25 milliards d'euros par an au titre des réformes « structurelles » du marché du travail.

l'ouverture à la concurrence dans la distribution risque, au contraire de l'objectif recherché, d'accroître le pouvoir du loup dans la bergerie. Les réseaux de grands distributeurs jouissent d'une rente liée à la double domination qu'ils exercent sur les producteurs et sur les consommateurs.

Premièrement, ils sont en situation de quasi-monopole ou d'entente oligopolistique face à la multitude des consommateurs. « Libéraliser » les implantations de grandes surfaces pourrait tuer définitivement le petit commerce local, sans nécessairement provoquer une baisse des prix.

Deuxièmement, les grands distributeurs sont peu nombreux (6 centrales d'achat se partagent 85% du marché) face à quelques multinationales de l'agroalimentaire et à une multitude de petits producteurs locaux (les économistes disent qu'ils sont en position de quasi-monopole vis-à-vis des petits producteurs).

La loi Galland entendait protéger ces derniers en fixant un seuil en dessous duquel la revente à perte est interdite, celui-ci excluant les « marges arrières ». Celles-ci sont des commissions versées par les fournisseurs aux distributeurs en contrepartie de la promotion de leurs produits. Seuls les industriels de l'agroalimentaire sont en mesure de payer ces imposantes « marges arrières » aux distributeurs. Ils fixent alors des prix élevés pour pouvoir souscrire au versement de ces « marges arrières », tout en préservant leurs marges (qui se sont accrues de 5 points de 1996 à 2004). Les petits producteurs locaux ne disposent naturellement pas du même rapport de force pour fixer leur prix, ni de la même capacité financière pour acquitter les « marges arrières ».

La suppression de la loi Galland, proposée par Attali et revendiquée par Michel-Edouard Leclerc au nom de la mise en concurrence des producteurs pour obtenir des prix plus bas, condamnerait nombre de petits producteurs. Pour l'heure, la loi Chatel est un compromis qui maintient un seuil de revente à perte avec déduction des « marges arrières » des prix d'achat des distributeurs... qui n'ont toujours pas répercuté sur leurs prix la déduction de 20%, déjà autorisée par la loi Dutreil de 2002...

Pour contrecarrer franchement la baisse du pouvoir d'achat, la question salariale devient dès lors incontournable.

Elle pose le problème de la répartition des revenus et donc de la réduction des inégalités. Elle est malheureusement la grande absente du rapport Attali, qui prétend pourtant s'attaquer aux rentes. Or les études récentes indiquent que les hauts revenus ont littéralement explosé entre 1998 et 2005⁹. Pour les 5 % des foyers les plus riches, les revenus déclarés ont progressé de 11 %. Pour 1% des foyers, l'augmentation a été de 19,4%. Pour le 0,1% des foyers représentant le dessus du panier, elle a été de 32%. Pour les 3500 foyers les plus riches, soit 0,01% des foyers, elle a été de 42,6 %. Dans le même temps, le revenu médian, de 1480 euros mensuels en 2005, stagnait, progressant de 0,6 % par an. En bas de l'échelle, 7,1 millions de pauvres survivent désormais en France avec un revenu inférieur 817 euros (correspondant au seuil de pauvreté de 60% du revenu médian).

Le revenu réel de la grande majorité des Français a donc baissé, en raison d'une inflation de 2% par an. Pour une grande partie de la population, la perte de pouvoir d'achat est d'autant plus réelle que l'indice des prix de l'INSEE est construit à partir de la pondération des biens entrant dans le panier de la ménagère. Cette pondération sous-estime notamment le poids du logement qui est devenu le premier poste budgétaire des ménages, alors que l'indice de l'INSEE le place en troisième position (sa part estimée dans la dépense des ménages est seulement de 13% !), derrière les transports et l'alimentation.

Si l'on entre dans les détails, l'accroissement observable des inégalités est dû à l'explosion des très hauts salaires et des revenus du patrimoine au cours des dix dernières années, alors que les revenus de l'immense majorité de la population stagnaient. Les revenus des capitaux mobiliers se sont ainsi accrues de 31 % entre 1998 et 2005. Ils représentent 10 % du revenu des foyers les plus privilégiés, alors que les ménages modestes n'épargnent pas, faute de ressources suffisantes. Quant aux revenus salariaux, la progression du

⁹ Camille Landais, *Les Hauts Revenus en France (1998-2006) : Une explosion des inégalités ?*, Paris School of Economics, juin 2007.

salaires moyen de 1,5 % par an depuis 1978, mis en évidence par l'INSEE ne rend pas compte de la situation du nombre croissant de salariés subissant le travail précaire et bénéficiant donc d'un nombre inférieur de jours rémunérés.

C'est pourquoi l'INSEE calcule désormais le revenu salarial net, en tenant compte du fait que la part des salariés qui ne sont pas à temps complet sur l'année (en CDD, intérim ou temps partiel) est de 31 %, contre 17% en 1978¹⁰. Ce nouvel indicateur montre alors que le revenu salarial net moyen a stagné entre 1978 et 2000 et qu'il a baissé de 0,5% entre 2000 et 2005 malgré les revalorisations du SMIC horaire. Ces moyennes masquent enfin des disparités salariales qui se sont accrues. Entre 1998 et 2005, le salaire de 90% de la population ne s'accroissait que de 4% quand l'inflation progressait de 13% au total. Au cours de la même période, les 0,1% des salariés les mieux rémunérés voyaient leurs salaires augmenter de 29 %. Le 0,01 % des plus hauts salaires bénéficiait d'une hausse de 41 %. Dans certaines entreprises cotées, la hiérarchie salariale s'échelonne désormais de 1 à 300 !

Si le pouvoir d'achat a donc bel et bien augmenté pour les cadres et les actionnaires du nouveau capitalisme, il a baissé pour l'immense majorité des salariés, qui subit les conditions de plus en plus dégradées du marché du travail, et dont le taux d'endettement explose. Les politiques de rigueur salariale expliquent en grande partie le déplacement de 10 points du partage des revenus en faveur des « nouveaux rentiers ». On a su, à partir de 1983, organiser la désindexation des salaires sur les prix. L'inflation salariale a depuis disparu. Le gestionnaire public saurait, « techniquement », comment procéder pour accroître la part des salaires dans la valeur ajoutée. Il est possible de modifier le mode de raisonnement dans la fonction publique pour indiquer le chemin à suivre dans le secteur privé, de revaloriser le SMIC et d'étendre les accords de branche organisant le relèvement des minima conventionnels pour provoquer une hausse pour tous les niveaux dans les grilles salariales.

Une conférence salariale annuelle réunissant les partenaires sociaux pourrait enfin fixer des règles stables de progression du pouvoir d'achat. Elle pourrait retenir l'idée qu'une hausse des salaires n'est aucunement inflationniste dès lors qu'elle est indexée sur les gains de productivité, ni plus, ni moins. Enfin, pour relancer immédiatement le pouvoir d'achat, il est également possible de baisser la TVA ; le coût de la baisse d'un point du taux de TVA est de 6 milliards d'euros, soit 2,5 fois moins que le paquet fiscal.

*
* *

¹⁰ Romain Aeberhardt, Julien Pouget, Anne Skalitz, « Le revenu salarial et ses composantes, évolution et inégalités de 1978 à 2005 », *Les salaires en France, édition 2007*, INSEE.



LA FORGE, UN THINK TANK INDEPENDANT

Intellectuels, universitaires, praticiens de l'administration et de la société civile portent des réflexions qui analysent la société, la décryptent, et préconisent des solutions. Les sujets qu'ils interrogent sont nombreux: croissance des inégalités sociales et territoriales dans un contexte de concurrence internationale exacerbée, reproduction sociale dans une société figée, crise des médias dans une démocratie française imparfaite, construction européenne à réorienter pour permettre une stratégie industrielle et économique, nouvelle priorité donnée à l'environnement. Sur tous ces sujets la rencontre entre les idées et la Gauche ne s'opère plus.

La gauche doit se réconcilier avec le monde des idées, elle doit repenser son action dans la perspective, non pas seulement de gagner le pouvoir mais également d'y réussir. Dans ce but, elle doit renouveler le travail de pensée politique avec un travail exigeant et critique, destiné à être publié et partagé.

La Forge est un think tank indépendant, dévoué à la recherche, à l'analyse des questions actuelles et émergentes dans notre société et à la promotion de solutions politiques innovantes. Regroupant des chercheurs et des universitaires, des responsables syndicaux, politiques et associatifs d'horizons divers, des hauts fonctionnaires, des praticiens de l'entreprise, La Forge propose, à l'attention des décideurs politiques, des médias et de tous les citoyens une réflexion, une analyse et des propositions pour que la Gauche puisse à nouveau gagner la bataille des idées et des consciences.

Le conseil de direction (contact@la-forge.info) oriente et valide les travaux des groupes de réflexion et organise leur publication et leur diffusion. Il est l'organe de décision de La Forge qui pilote son agenda de travail et ses interventions publiques. Il est composé des membres fondateurs, Benoît Hamon et Noël Mamère, des représentants des groupes de réflexion et de responsables en charge de l'organisation de la Forge : Hugues Nancy, délégué général, en charge de la communication et des publications, Eric Perraudau (eperraudau@la-forge.info), en charge du suivi des cellules "Politique gouvernementale" et "Analyse électorale", Charles Mellin (cmellin@la-forge.info), en charge du suivi des groupes de réflexion, Charlotte Brun, en charge des événements et débats de la Forge, Stéphan Berthoz, en charge de la trésorerie.

Le conseil d'orientation regroupe les parrains, les partenaires scientifiques et les compagnons de route de La Forge. Concerté régulièrement pour sur les orientations scientifiques, il se réunit deux à trois fois par an afin de donner un avis sur les publications de La Forge et accompagne le conseil de direction dans l'élaboration du programme de travail. Il sera mis en place au premier trimestre 2008.

Les groupes de réflexion élaborent les notes et études publiées régulièrement par La Forge. Leurs thématiques couvrent l'ensemble des défis qui se posent à la gauche contemporaine :

* Quelle stratégie pour la France dans la mondialisation ?

animé par Liem Hoang-Ngoc et Christophe Lemaître (mondialisation@la-forge.info)

* Les inégalités sociales

animé par Valérie Estournes et Eric Lavenu (inegalites@la-forge.info)

* Etat providence et régulations publiques

animé par Karine Berger et Pierre Bilger (providence@la-forge.info)

* Libertés et culture, pour une société du libre arbitre

animé par Dominique Chavigny et Aude Evin (libertes@la-forge.info)

Deux cellules d'analyse sont également mises en place :

* Opinion et analyses électorales, animée par Philippe Hubert et Samuel Jecquier (opinion@la-forge.info)

* Suivi de la politique gouvernementale, animée par Joshua Adel et Fabrice Langlais (alerte@la-forge.info)